COUPE FUTSAL U18
« CHALLENGE du DISTRICT DE L'EURE »

REGLEMENT :

Article 1 : Titre et challenge

Le District de l'Eure organise, dans le cadre des Règlements Généraux de la F.F.F. et de la L.F.N., une compétition dénommée Coupe Futsal U18 du District de l'Eure, récompensée par les partenaires du DEF.

Article 2 : Organisation

Le Comité de Direction du District de l'Eure délègue ses pouvoirs :
- A la Commission Départementale Futsal pour la gestion de la compétition
- A la Commission Départementale de Gestion des Compétitions pour l'homologation des rencontres
- A la Commission Départementale de Discipline pour les affaires disciplinaires
- A la Commission Départementale des Règlements et Contentieux pour les réserves et les réclamations.
- A la Commission Départementale des Arbitres pour la désignation des arbitres.

Article 3 : Engagements et participation

La Coupe Futsal U18 du District de l'Eure est ouverte à tous les clubs possédant des licenciés U18, U17 et U16 avec autorisation médicale engagés en championnat à 11.

Seuls les joueurs titulaires de licence U18, U17 et U16 peuvent participer à la compétition.

De même, les dispositions de participation prévues au travers des Règlements Généraux de la LFN sont applicables à la Coupe Futsal U18 notamment concernant le nombre de joueurs détenteurs de licences changement de club.

A compter du second tour de l'épreuve, les équipes qualifiées devront obligatoirement aligner au moins trois (3) des joueurs ayant participé au tour précédent au sein de la même équipe.

Article 4 : Les terrains

La Commission Départementale Futsal se charge de trouver les gymnases pour cette compétition.
Tous les clubs, à même de fournir un créneau dans un gymnase, sont priés d'en avertir le District de l'Eure.
Le Futsal utilise obligatoirement le terrain et les buts de handball.

Article 5 : Calendriers

Les calendriers seront établis par la Commission Départementale Futsal en liaison avec la Commission du calendrier du District de l'Eure.

Article 6 : Système de l'épreuve

La Coupe Futsal U18 du District de l'Eure se déroulera suivant un calendrier défini et publié par la Commission Départementale Futsal.

La formule de la compétition sera établie chaque saison par la commission d'organisation en fonction du nombre d'équipes engagées.

Le nombre d'équipes (et de poules constituant ces premiers tours) participant à ces plateaux sera défini par la commission en charge de la Coupe futsal U18 en regard du nombre d'équipes engagées. Chacun des tours qualificatifs se déroulera par plateau selon une formule championnat.

Elle se déroulera en principe sur 3 journées permettant de qualifier 16 équipes pour des ¼ de finales à l'issue desquelles 4 équipes seront qualifiées pour la finale départementale. Les ¼ de finale réuniront les 16 meilleures équipes (en 4 poules de 4 équipes) et pourront voir deux équipes d'un même club y participer mais il ne pourra y avoir qu'une seule équipe par club participant aux phases finales. (1/2 finales et finales) Les vainqueurs de ces poules seront qualifiés pour la phase finale. (1/2 finales et finales)

Toutefois en fonction du nombre d'équipes engagées et des impondérables susceptibles de perturber la compétition, les organisateurs se réservent le droit de revoir le nombre d'équipes qualifiées pour les tours suivants et la formule à mettre en œuvre.

La finale départementale réunira les 4 équipes qualifiées qui se rencontreront selon une formule coupe. (1/2 finales et finales)

Lors de la phase de finales, et compte tenu de la durée des matchs, le cumul des fautes sera mis en place suivant le décompte ci-après :
A compter de la 6ème faute, il sera sifflé un coup de pied de pénalité. Il n'y aura pas de remise à zéro des fautes à la mi-temps.

Article 7 : Durée des matchs

En fonction du nombre d'équipes engagées :

Pour les poules à 9 équipes,	match de **16 minutes**
Pour les poules à 8 équipes	match de **20 minutes**

La phase de finales se disputera à quatre équipes, selon une formule coupe :

- 1ère demi-finale	match de **2 x 12 mn**.
- 2ème demi-finale	match de **2 x 12 mn**.
- Finale des vaincus pour la 3ème place	match de **2 x 12 mn.**
- Finale des vainqueurs pour la 1ère place	match de **2 x 12 mn.**

Article 8 : Points de marque

Lors des phases qualificatives, il sera appliqué le barème de points suivants :

Match gagné	= 4 points
Match nul	= 2 points
Match perdu	= 1 point
Match perdu par pénalité ou forfait	= 0 point

En cas d'égalité de points, les équipes seront départagées dans l'ordre respectif des critères suivants :

1- Goal-average particulier entre les équipes à égalité.
2- Goal-average général calculé à la différence des buts (buts marqués et buts concédés).
3- Equipe ayant marqué le plus grand nombre de buts (Calcul pondéré si nécessaire : buts/nombre de matchs)
4- Tirage au sort.

Article 9 : Arbitrage

Toutes les rencontres seront dirigées par deux arbitres.
Pour les trois premiers tours, les matches devront être arbitrés par des joueurs ou dirigeants du ou des clubs n'évoluant pas sur le terrain.
Pour la finale, et si possible lors de tours précédents**,** des arbitres officiels seront désignés par la Commission Départementale des Arbitres du District de l'Eure.
Les frais d'arbitrage seront également partagés entre les équipes convoquées.

Les frais des arbitres officiels à la charge des clubs convoqués sur le plateau seront débités automatiquement de leurs comptes y compris en cas d'absence de l'un des clubs.

Article 10 : Cumul des fautes

Fautes cumulées :
Dès lors que les rencontres seront arbitrées par des arbitres officiels désignés, le cumul des fautes sera appliqué et plus particulièrement lors de la finale départementale.
A défaut et hormis pour la finale départementale, le cumul des fautes ne sera pas appliqué

Une faute entraînant un Coup-Franc Direct est considérée comme une faute cumulable.
Ne seront pas considérées comme cumulables les fautes entraînant un Coup-Franc Indirect.
Sanction :

- Coup franc sans mur à 10 m à compter de la 4ème faute (pour les phases qualificatives avec arbitres officiels)

Lors de la phase de finales, et compte tenu de la durée des matchs, le cumul des fautes sera mis en place suivant le décompte ci-après :
A compter de la 6ème faute, il sera sifflé un coup de pied de pénalité. Il n'y aura pas de remise à zéro des fautes à la mi-temps.

Article 11 : Homologation des rencontres

L'homologation des rencontres sera effectuée par la Commission Départementale de Gestion des Compétitions du District de l'Eure.
Les réserves devront être confirmées dans les formes prévues par les R.G. de la L.F.N.

Article 12 : Feuilles de matches

Des feuilles de matches particulières pour cette compétition seront adressées au club organisateur.
A la fin du plateau, les feuilles d'arbitrage devront être remises aux représentants de la Commission Départementale Futsal présents sur les sites ou renvoyées au District de l'Eure de Football sous 24 h par le responsable du plateau.

Article 13 : Conséquence d'un forfait

Un club déclarant forfait sur un plateau se verra crédité de 0 point pour chacune des rencontres concernées.

Article 14 : Police du gymnase

Le club organisateur est chargé de la police du gymnase et sera tenu responsable des désordres ou détériorations qui pourraient résulter avant, pendant et après les rencontres, du fait de l'attitude du public ou des joueurs participants.
Les autres clubs participants sont responsables lorsque les désordres ou détériorations sont le fait de leurs joueurs, dirigeants ou supporters.
Le club responsable d'une dégradation dans un gymnase devra prendre en charge les réparations notamment au travers de son assurance.
Le District de l'Eure de Football décline toute responsabilité en cas de dégradations des gymnases et installations utilisés.

Article 15 : Cas non Prévus

Les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par la Commission Départementale Futsal.

******